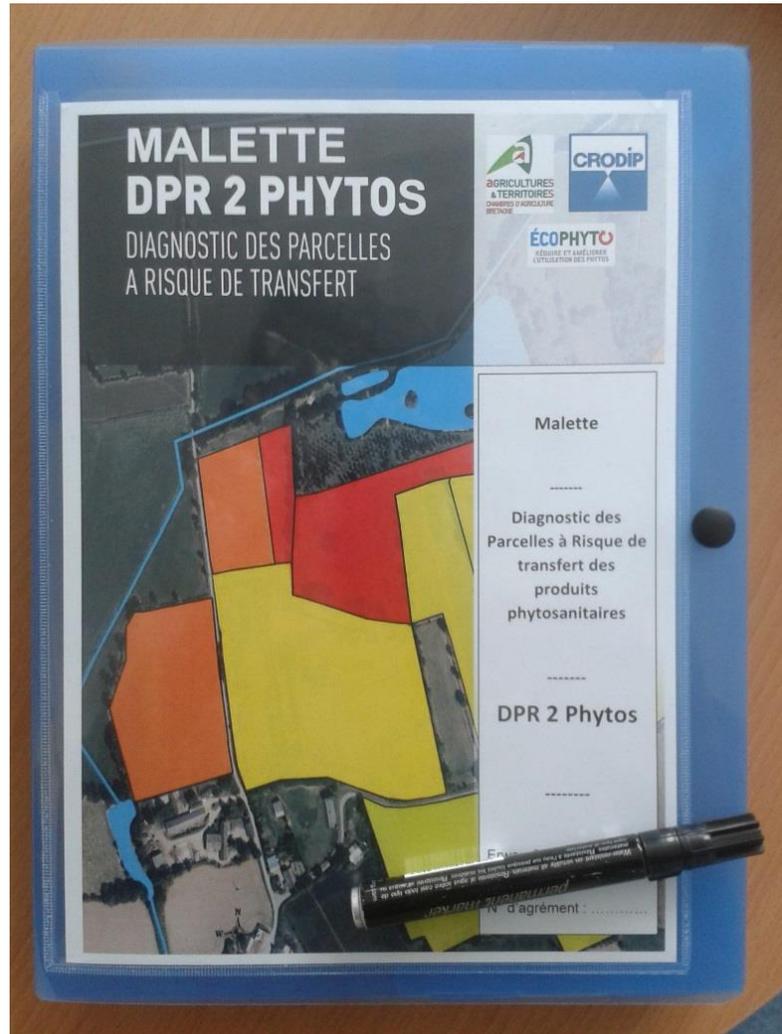


# Diagnostic des parcelles à risque de transfert DPR2 multi-polluants



Sylvie GUIET

# Objectifs du DPR2 multi-polluants

- ▶ Proposer un programme d'aménagement des parcelles ET de pratiques pour limiter le risque de transfert des polluants vers les eaux (produits phyto, phosphore, bactéries fécales, matière organique dissoute)

- ▶ Comparaison

DPR2	DPR (CORPEP 98)
Multi-polluants (phytos, phosphore, bactéries...)	Un polluant: les herbicides
Combinaison de préconisations: renforcer les aménagements, pratiques agricoles (couverture, travail du sol)	Surtout le choix de la matière active
Valorisation des inventaires existants: zones humides, cours d'eau / Sub-surface	
Démarche qualité CRODIP	

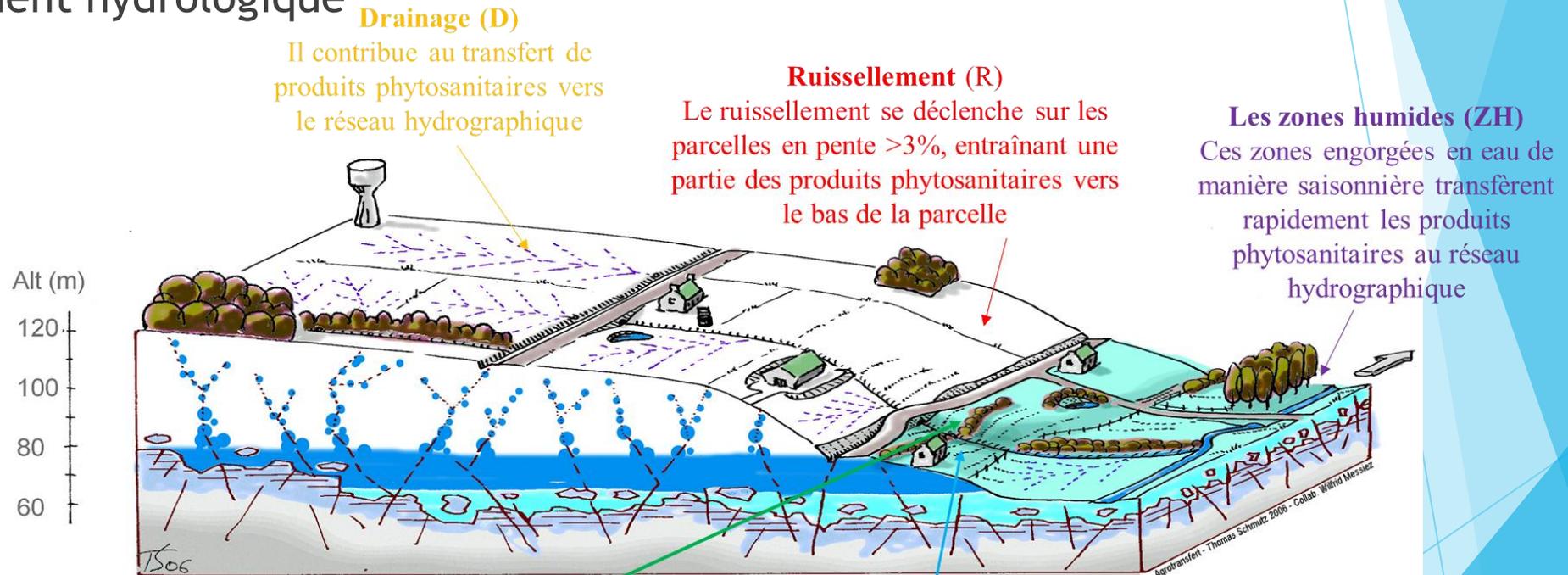
Conserver les atouts: simplicité, à réaliser avec l'agriculteur, nombre et diversité des techniciens formés, valider par un comité scientifique (OSUR,  INRA SCIENCE & IMPACT acteurs régionaux (labellisé Ecophyto Bretagne).

Ce que le DPR2 ne fait pas: du conseil agronomique, de la prescription phytosanitaire.

# La méthode

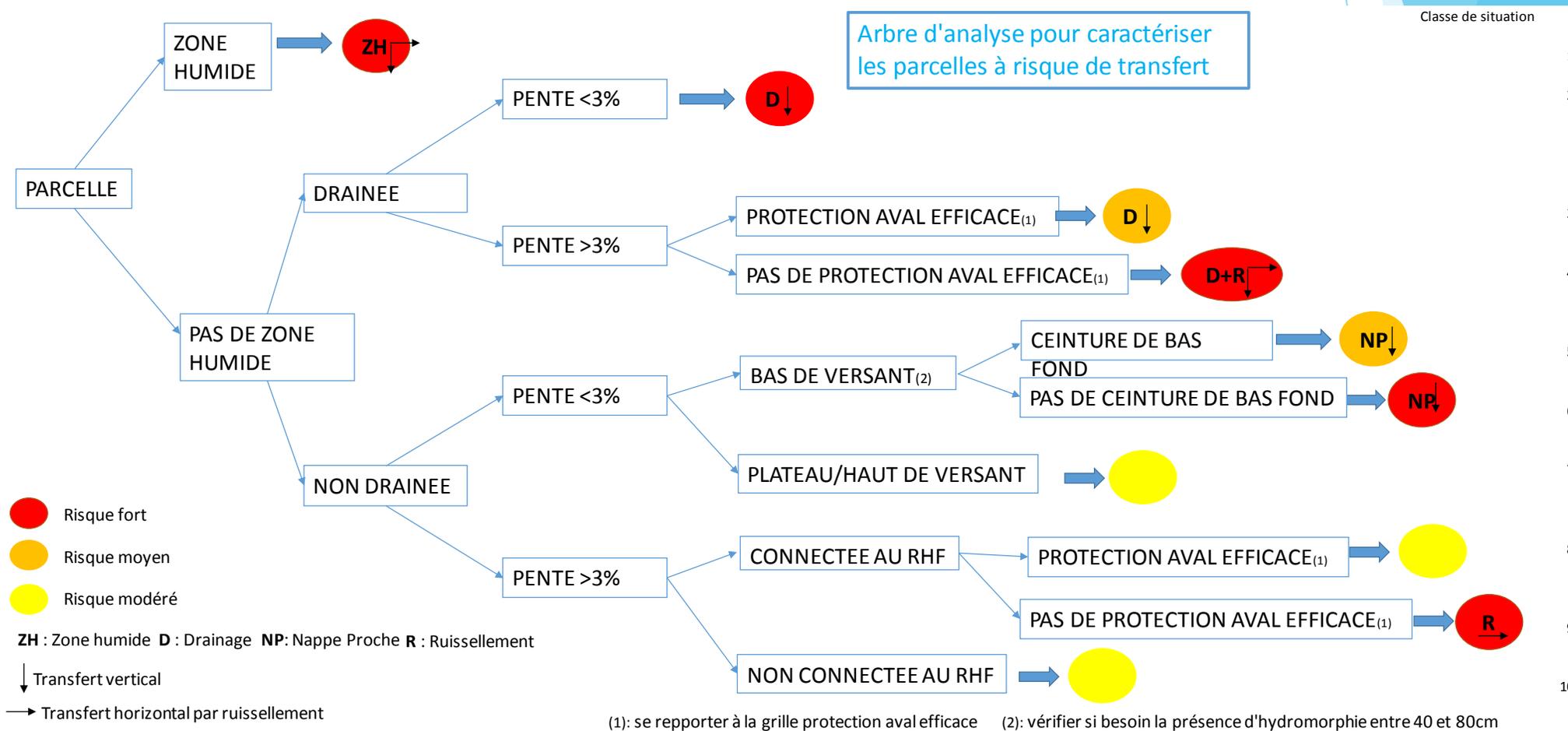
- Classement des parcelles selon leur risque de transfert des polluants vers les eaux

Description de la circulation de l'eau à l'échelle de la parcelle et du versant et du fonctionnement hydrologique



# La méthode

- Classement des parcelles selon leur risque de transfert des polluants vers les eaux
- Un arbre d'analyse pour caractériser les parcelles à risque de transfert des produits phytos vers les eaux



# La méthode

- ▶ Classement des parcelles selon leur risque de transfert des polluants vers les eaux
- Identification sur le terrain des dysfonctionnements hydrauliques (à réaliser de novembre à avril)

Ruissellement concentré



Bande enherbée dégradée



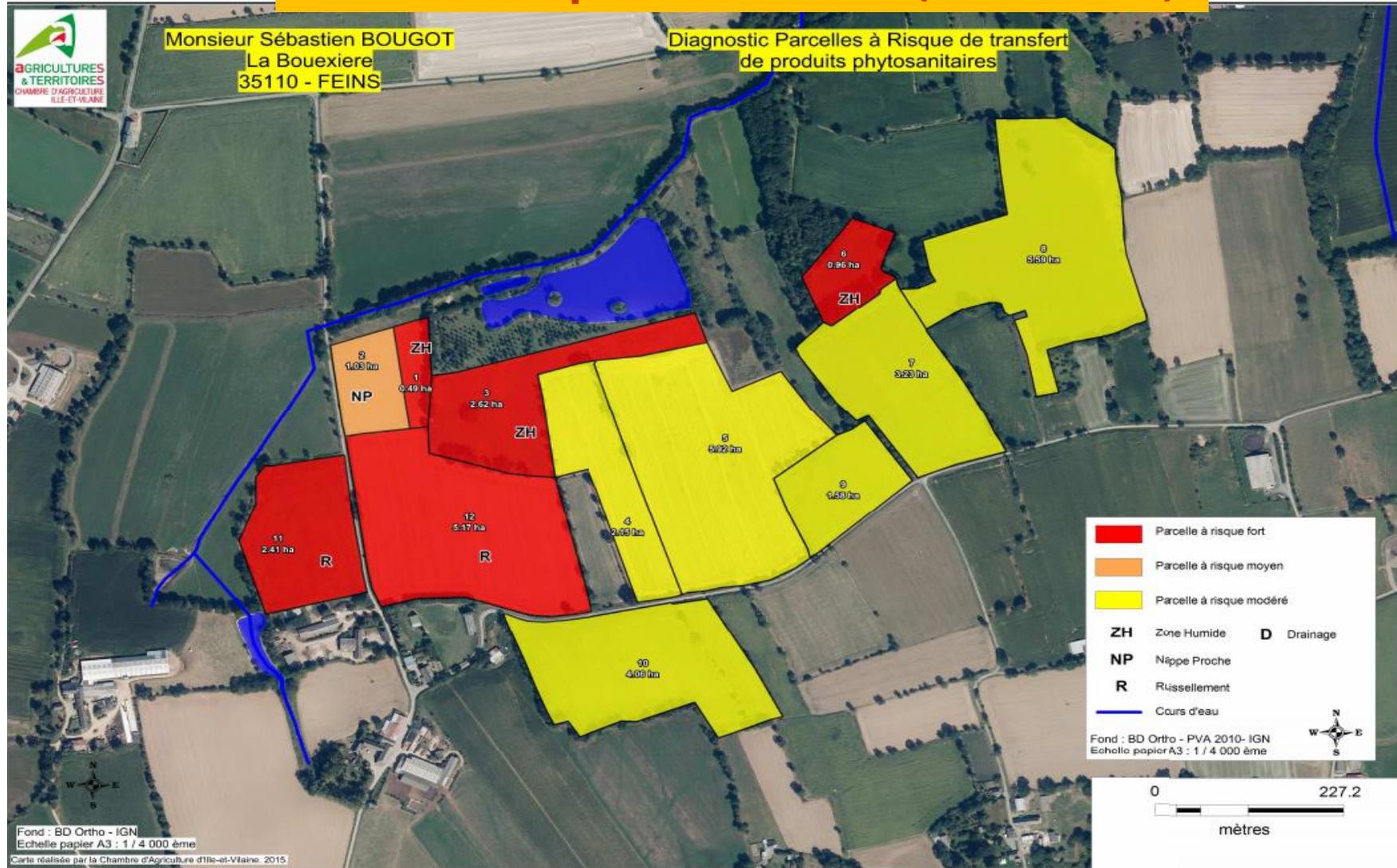
Entrée de champ et ornière au point bas de la parcelle



# La méthode

- ▶ Classement des parcelles selon leur risque de transfert des produits phytos vers les eaux

## Carte de risque de transfert (situation initiale)



## ► Grille Aménagements efficaces

**Dans les zones où la nappe est proche, on préconise l'implantation d'une haie ceinture de bas fond**



### Objectifs:

- Abaisser le toit de la nappe et limiter les transferts de sub-surface,
- Faire barrière aux ruissellements amonts.

► Grille Aménagements efficaces

Dans les zones de ruissellement, on préconise l'implantation de dispositifs végétalisés Permanents et Continus

Dimensionnement des aménagements fonction de:

		Distance au réseau hydrographique					
		> 200 m		20 à 200 m		< 20 m	
% pente		3-5%	>5%	3-5%	>5%	3-5%	>5%
Longueur de pente	< 50 m	0	0	0	1	1	2
	50 à 150 m	0	0	1	2	2	3
	> 150 m	0	1	2	3	3	4

Type de protection aval efficace	
0	Protection aval non nécessaire
1	Dispositif enherbé et/ou boisé 5 m*
	Talus
2	Dispositif enherbé et/ou boisé 10 m*
	Talus
3	Dispositif enherbé et/ou boisé 20 m*
	Talus (+ 5m dispositif enherbé)
4	Redécouper la parcelle
	Dispositif enherbé et/ou boisé 30 m*
	Talus (+ 10m dispositif enherbé)

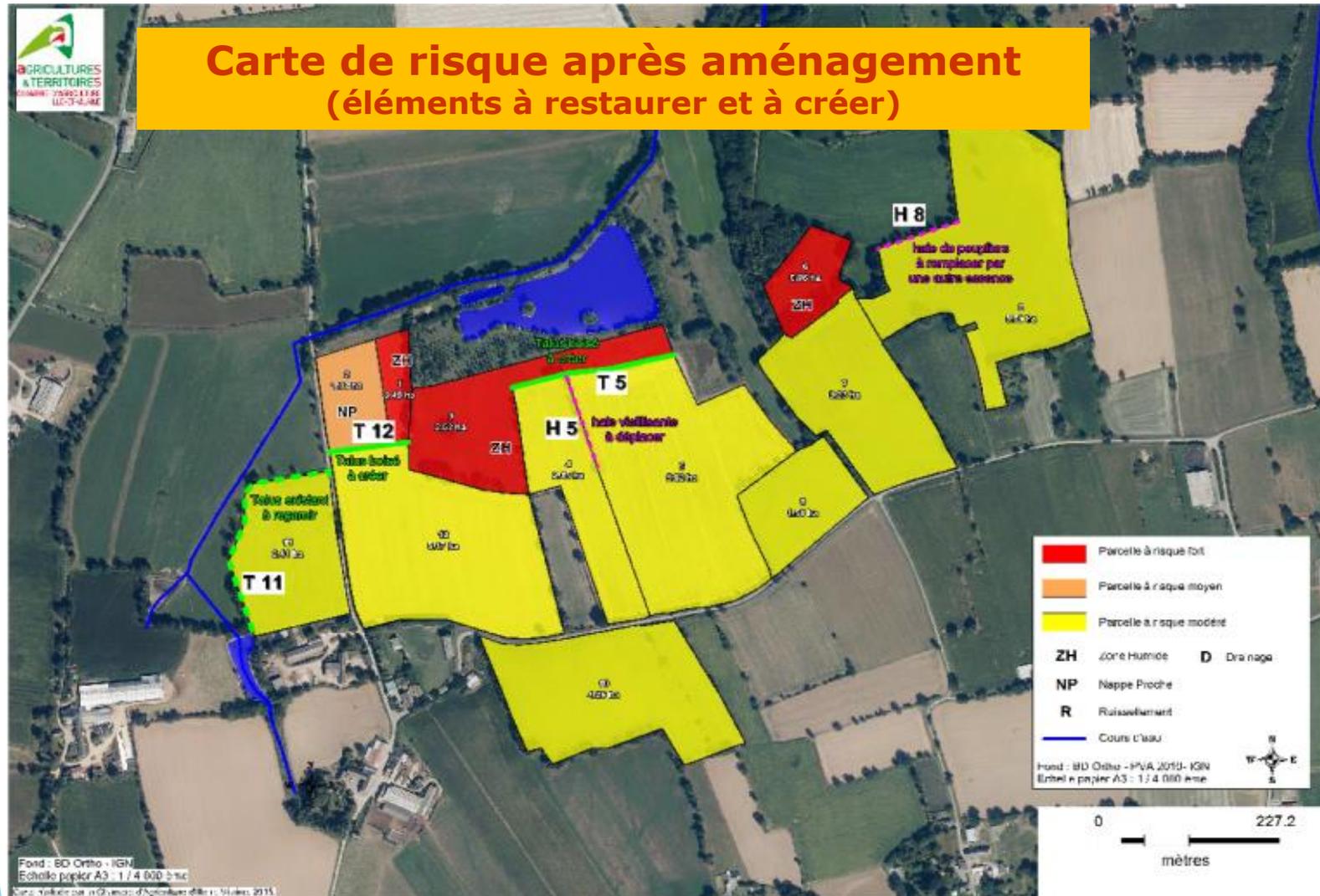
Aller vers des parcelles au ruissellement gérable: 150m maximum de pentes de plus de 5%

Redécoupage de la parcelle

\* Si zone humide, le dispositif doit couvrir à minima la zone humide

# La méthode

- ▶ Classement des parcelles selon leur risque de transfert des produits phytos vers les eaux APRES aménagement



Si l'agriculteur est d'accord pour réaliser des aménagements : envoi du DPR2 au technicien Breizh Bocage du territoire.

- ▶ Elaboration d'un plan de pratiques agricoles sur les parcelles à risque de transfert:

## Les mesures phares

Parcelles à risque fort

Et parcelles à risque moyen

Culture	Désherbage mécanique
	Ou Traitement localisé sur le rang + désherbage mécanique de l'inter-rang
	Ou Réduction de dose (50% IFT régional de la culture)
	Ou Non labour <b>avec</b> présence de résidus de récolte (au moins 50%) (en parcelle de ruissellement)
	Ou Utilisation de molécules du groupe 1

Classement des matières actives: les groupes 2 - 3 sont fusionnés

Déchaumage Interculture	Déchaumage mécanique
	Incorporation après déchaumage chimique:
	- 3 à 5 jours sur annuelles
	- 5 à 7 jours sur prairies (vivaces)

ET

- ▶ Elaboration d'un plan de pratiques agricoles sur les parcelles à risque de transfert:

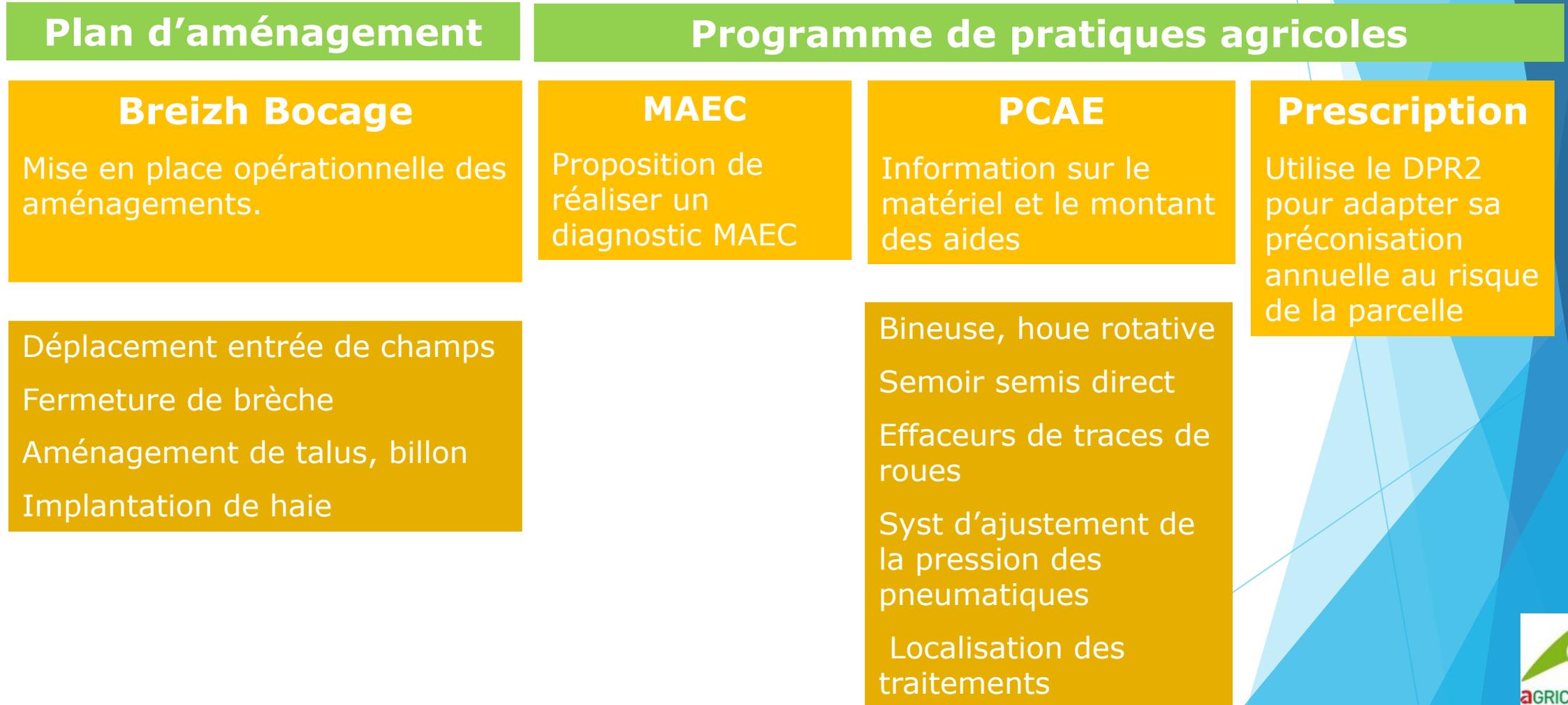
## Les mesures complémentaires

	Bonnes pratiques contre le ruissellement
Travail du sol	Réduire à 1 passage d'outils animés pour préparer le lit de semence
	Réduire la vitesse des outils animés
	Fragmenter la croûte de battance: passage de houe rotative, bineuse, herse étrille
	Semi à la volée des cultures sarclées
Couverts Résidus	Conservation des résidus de récolte en surface (au moins 50%)
	Absence de maïs plastique
	Utiliser des pneus basse pression ou roues jumelées
Tassements	Utiliser les effaces traces (surtout cultures sarclées de printemps)
	Limiter les passages d'engins lourds en conditions humides

Pratiques culturales préventives et respectueuses de la structure du sol pour limiter la lame d'eau. La gestion du ruissellement en bas de parcelle sera plus simple et plus efficace.

# La méthode

- ▶ Accompagnement technique et financier du plan d'action DPR2



# Coordination régionale du réseau des agents habilités

Par le CRODIP (convention AELB et Conseil Régional de Bretagne)

## ► Objectifs principaux

- **Un outil de diagnostic identique**
  - **Des technicien(ne)s compétent(e)s et reconnu(e)s**
  - **Un lien fort avec les éventuels accompagnements financiers**
- 
- Une méthodologie qui a fait ses preuves (dossier pollution ponctuelle)
    - **Reconnaissance des financeurs et des différents partenaires**
    - **Soutien de l'administration**

# Coordination régionale du réseau des agents habilités

## ► Une démarche qualité

- **Une formation initiale - 3journs**
- **Une habilitation des stagiaires : agents agréés**
- **Une édition annuelle d'un listing régional des agents agréés**
- **Une communication régionale du listing (acteurs terrain financeurs, administration, réseaux multiples, mise en ligne...)**
- **Une supervision des réalisations**
- **Une réactualisation annuelle obligatoire des agents agréés**
- **Une formation accompagnants – 1 jour**  
(prescripteurs, techniciens Breizh bocage, enseignants agricoles, financeurs...)

# Déploiement régional

- ▶ Dans les zones de protection rapprochée des captages
- ▶ Dans les programmes de bassin versant

Sur proposition concertée entre le porteur de projet et la commission professionnelle agricole,

Financements entre 80% et 100% par le maître d'ouvrage selon les territoires,

Territoires 2017 - DPR2 multi-polluants: Le Meu, Eaux du pays de St Malo, Frémur de Plouballay, Vilaine amont, ...

- ▶ Dans le cadre de l'appel à projet AMI Eau 2016 (AELB et Conseil régional de Bretagne)

- ▶ 2017: DPR2 phyto

Optimiser (application informatique, révision du classement des matières actives, élargir les préconisations d'aménagements, accompagnement à la mise en œuvre du plan d'action)

Rédiger des fiches techniques pour aider à la mise en œuvre des préconisations d'aménagements ou de pratiques

Former et habiliter un réseau régional de techniciens

Former les accompagnants

- ▶ 2017: DPR2 Phosphore-Erosion version test

- ▶ 2018: DPR2 Phosphore-Erosion version définitive et formation d'habilitation des techniciens

# **Merci pour votre attention**

**CRAB**

**Maison de l'Agriculture  
Rond Point Maurice Le Lannou  
CS 74223 - 35042 RENNES cedex**

**Sylvie GUIET**

**Service Agronomie - PV**

**Tél : 02 23 48 27 86**

**Mail : [sylvie.guier@bretagne.chambagri.fr](mailto:sylvie.guier@bretagne.chambagri.fr)**